



Le Centre Départemental de Gestion de la
Seine-et-Marne,

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la
Grande Couronne

Et

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la **Petite Couronne**
(centre organisateur)

co-organisent

**LE CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE
SESSION 2018**

Filière médico-sociale – catégorie C

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Dates des épreuves orales d'admission
Du mardi 13 mars au mercredi 11 avril 2018	Jeudi 19 avril 2018	A compter du lundi 10 septembre 2018 au CIG Petite Couronne 1 rue Lucienne Gérardin – 93698 Pantin Cedex
<p>Les dossiers d'inscription sont à retirer en ligne sur le site www.cig929394.fr rubrique accès à la FPT / s'inscrire / commencer la préinscription.</p> <p>Contact : concours@cig929394.fr</p>		

Spécialités	Nombre de postes ouverts
Aide soignant	73
Assistant dentaire	19
Aide médico-psychologique	3
Total	95



CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

SPECIALITES	AIDE SOIGNANT	ASSISTANT DENTAIRE	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
DIPLOMES	<ul style="list-style-type: none"> - diplôme d'Etat d'aide-soignant - certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant - diplôme professionnel d'aide-soignant - autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> - diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire - examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979 	<ul style="list-style-type: none"> - diplôme d'Etat d'aide-médico-psychologique - diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social
DISPOSITIONS DEROGATOIRES	<p>Les candidats titulaires d'une attestation d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant délivrée par le Préfet de région, car en possession d'un diplôme européen reconnu comme équivalent au diplôme d'Etat d'aide-soignant, bénéficient des mêmes droits que les titulaires du diplôme d'aide-soignant.</p> <p>Par ailleurs, la commission placée auprès du CNFPT est compétente pour se prononcer sur les demandes d'équivalence pour les diplômes délivrés dans un état autre qu'un état membre de la communauté européenne.</p>	<p>SONT DISPENSES DES CONDITIONS DE DIPLOME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, - les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports. <p>Par ailleurs, la commission placée auprès du CNFPT est compétente pour se prononcer sur les demandes d'équivalence pour les diplômes français et étrangers.</p>	
<p>Vous pouvez demander cette équivalence auprès du Président du CNFPT, à l'adresse suivante :</p> <p>Centre National de la Fonction Publique Territoriale Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle CS 41232 – 80 Rue de Reuilly – 75578 PARIS Site internet : www.cnfpt.fr</p>			